



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120265

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 14/12/2025 13H46 C:025179 I:37488
V/REF : 1041004
V/Appel du Dimanche 14/12/2025 a 13H46

SEMCODA
Bureau de Belley
14 RUE JUVANON DU VACHAT
01300 BELLEY

IMMEUBLE : GRANDE RUE
125 GRANDE RUE
01300 BELLEY

Voglans, le 16 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N125 GRANDE RUE - CONTACTER MME BAL - TEL 06 85111419
MOTIF : INTERVENIR POUR UNE PORTE DE HALL BLOQUEE OUVERTE
Donneur d'ordre : Ste INFO .MOBILE CENT.APPELS

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de fermeture provisoire :
LE 14/12/2025 A 15H00 :
CONSTAT D'UNE PORTE FORCEE PAR EFFRACTION.
REGLAGE DE LA PORTE AU NIVEAU DES PAUMELLES ET MISE EN PLACE DE RESINE
POUR SOLIDIFIER LE MONTANT.
CONTROLE FONCTIONNEMENT.

OBSERVATIONS : CV AB Email envoyé le 14/12/25 a 18H46 M. A. DENAERDT

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT
1,00	Prise en charge technique dispatching-73	1	28,75	28,75
1,00	Suppl.Dispat.Sa-Lu 12h/06h/Nuit/JF-73	1	57,55	57,55
3,00	H(s) menui/serru journée-73 le 14/12	1	74,27	222,81
3,00	H(s) men/ser majorée(s) 100%-73 le 14/12	1	74,27	222,81
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT
1,00	Boite(s) de resine scotch cast	1	37,43	37,43

SERVIMO SAVOIES - SAS au capital de 15 000 €

Chemin des Marais – 73420 VOGLANS

RCS. CHAMBERY 802.635.490 – TVA intracommunautaire FR16802635490

Tél : 04 79 52 08 82 - Fax : 04 79 52 08 98 - savoies@servimo.fr

IBAN : FR76 1680 7004 0081 9288 3921 702 - B.I.C : CCBPFRPPGRE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120265

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	569,35
T.V.A. a 10,00%	56,93
TOTAL T.T.C.En EURO	626,28

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 1041004 du 15/12/2025

Pr.

SEMCODA

Bureau de BELLEY

14, Rue Juvanon Du VACHAT

01300 BELLEY

Tel:04.74.43.05.07

14/12/2025 à 13H46

SERVIMO SAVOIES SAS

Chemin des Marais

73420 VOGLANS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 589989-FS2700

Téléphone : 04.79.52.08.82

Mail: savoies@servimo.fr;myriam.barras@semcoda.com

Lieu d'intervention

125 Grande Rue

01300 BELLEY

Référence de la Demande

N°: 871 343 du 15/12/2025

THCMEIPCI Tvx hors contra Menuiseries int Partie cne int.

01-EE-2212-ENT-61563100

07440-00001 BELLEY 25 Coll PLS

Délai

Date limite exécution : 30/12/2025

Observations

BON DE REGUL

REF D25136457 DU 14/12/2025

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	28,75	28,75	2,88	31,63
MS00003 Forfait Intervention d'urgence APPELASTREINTE	1,00	540,60	540,60	54,06	594,66
				Total H.T.	569,35
				Total TVA	56,94
				Total TTC	626,29

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DENAERDT Anthony (Agence 5) le 15/12/2025

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA Bureau de BELLEY

EDN6



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA Bureau de BELLEY**

Adresse : **14, Rue Juvanon Du VACHAT 01300 BELLEY**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **125 Grande Rue 01300 BELLEY**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BELLEY**

le **15/12/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1041004